



MAIRIE DE LE BOUCHAGE
211 Route des Corbassières
38510 Le Bouchage
Tel : 04 74 80 03 42
Email mairie.bouchage@gmail.com

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 2 DÉCEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le deux décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence d'Annie POURTIER, Maire.

Présents : Monsieur Paul BONNAVIAT, Monsieur Robert COPET, Madame Sophie DUCARRE, Madame Nathalie GODIN, Madame Françoise HERBEPIN, Madame Nathalie PATTARD BOUVARD, Madame Céline PELLOUX, Monsieur Christophe PERRIER, Madame Annie POURTIER, Monsieur Jérôme TRILLAT

Pouvoirs : Madame Françoise GAGNEUX à Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Jérôme GELAS à Monsieur Christophe PERRIER, Monsieur Guy MATHIOLON à Monsieur Paul BONNAVIAT, Monsieur Alain REPOSO à Madame Annie POURTIER

Excusée : Madame Martine FAROUD-LESTRA

Secrétaire de séance : Madame Sophie DUCARRE

Date de convocation : 25 novembre 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 17 novembre 2025.

Madame le Maire propose de modifier l'ordre des délibérations inscrites à l'ordre du jour de manière à ce que la signature de l'acte d'engagement du contrat de maîtrise d'œuvre du marché de requalification du centre village en phase 0 soit le premier point soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Madame le Maire propose également d'ajouter un point concernant des virements de crédits nécessaires en section d'investissement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les deux modifications proposées.

POINTS SOUMIS A DELIBERATIONS

- Signature de l'acte d'engagement du contrat de maîtrise d'œuvre du marché « Requalification centre village phase O » avec le cabinet Merlin
Rapporteur : Annie POURTIER, Maire

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'avant-projet de la requalification du centre village en phase O confié au Cabinet Merlin. Revaloriser le cadre de vie dans le village, créer un véritable « cœur de village » intergénérationnel qui réponde à de nouveaux enjeux sociaux, environnementaux mais aussi de santé publique, amplifier cet aspect de « petit village de campagne » déjà révélé par les belles façades en pierre des bâtiments publics constituent les fondements du projet de réaménagement du centre village. La phase O prévoit la création d'une forêt urbaine, porteuse de lien social, composée d'un parc et d'un îlot de nature ainsi que d'un terrain de foot de loisirs en herbe destiné à tous, y compris aux élèves de l'école communale. Une clairière centrale intégrera une placette circulaire qui sera un lieu de déambulation, de contemplation et de pratique de la pétanque. La forêt urbaine et cette placette circulaire pourront également accueillir des expositions temporaires, des spectacles, des évènements associatifs. Ce projet sera créé au cœur du village du Bouchage, à quelques pas de l'école communale, de la mairie et de la salle des fêtes.

Pour mener à bien ce projet, Madame le Maire propose de contractualiser la réalisation des missions de maîtrise d'œuvre suivantes :

- ACT (Assistance pour la passation des contrats de travaux)
- Visa (Visa des Etudes d'exécution de l'entreprise)
- DET (Direction de l'Exécution des contrats de travaux)
- AOR (Assistance lors des Opérations de Réception)

Madame le Maire rappelle l'estimation du montant des travaux avant ouverture des plis et attribution du marché :

- Tranche ferme : **347 637,00 € HT**
- Tranche optionnelle 1 : **12 000 € HT**
- Tranche optionnelle 2 : **16 475,00 € HT**
- TOTAL : **376 112,00 € HT**

Madame le Maire propose d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre du projet de requalification du centre village en phase O au Cabinet Merlin pour un montant de 18 805,60 € HT, lequel se décompose de la manière suivante :

	PHASE O			TOTAL
	TRANCHE FERME	TRANCHE OPTIONNELLE 1	TRANCHE OPTIONNELLE 2	
Coût des travaux	347 637,00 €	12 000,00 €	16 475,00 €	376 112,00 €

Taux T en %	5,00%
-------------	-------

Elements de mission	%.	PHASE O			TOTAL
		ACT	VISA	DET	
ACT	25,00%	4 345,46 €	150,00 €	205,94 €	4 701,40 €
VISA	5,00%	869,09 €	30,00 €	869,09 €	940,28 €
DET	65,00%	11 298,20 €	390,00 €	11 298,20 €	12 223,64 €
AOR	5,00%	869,09 €	30,00 €	869,09 €	940,28 €
TOTAL H.T.	100,00%	17 381,85 €	600,00 €	17 381,85 €	18 805,60 €

Total HT :	17 381,85 €	600,00 €	823,75 €	18 805,60 €
------------	-------------	----------	----------	-------------

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acte d'engagement du contrat de maîtrise d'œuvre du projet de requalification du centre village en phase 0 pour un montant de 18 805.60 € HT.
 - **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire.
-

- **Attribution du marché de travaux « Requalification centre village phase 0 »**
Rapporteur : Annie POURTIER, Maire

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal l'avant-projet de requalification du centre village en phase 0.

Madame le Maire précise que, dans le cadre d'un marché public passé en procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le site des marchés publics de l'Essor.

Madame le Maire énonce que trois offres ont été déposées de manière dématérialisée puis analysées par le Cabinet MERLIN qui a déclaré les trois offres recevables.

Lors de la commission d'appels d'offres du 24 novembre 2025, le Cabinet MERLIN a présenté son avis détaillé ci-dessous :

	Prix HT avec tranches optionnelles	Note prix (sur 40)	Note valeur technique (sur 60)	Note totale	Classement
SPIE BATIGNOLLES TP AURA (mandataire) / SAS GENEVRAY (co-traitant) / SARL PAILLET TP (co-traitant)	349 131.35€	37.57	41.00	78.57	1
PERRIOL TP (mandataire) / Les jardins du Val Rupéen (co-traitant)	329 100€	40.00	37.00	77.00	2
EIFFAGE Route Centre Est	399 970.60€	31.39	33.00	64.39	3

La Commune a souhaité engager une négociation technique et financière avec les entreprises. Une présentation des offres négociées a eu lieu en commission d'appels d'offres réunie par Madame le Maire, le 2 décembre 2025.

	Prix HT avec tranches optionnelles	Note prix (sur 40)	Note valeur technique (sur 60)	Note totale	Classement
PERRIOL TP (mandataire) / Les jardins du Val Rupéen (co-traitant)	320 491.84€	40	44	84	1
SPIE BATIGNOLLES TP AURA (mandataire) / SAS GENEVRAY (co-traitant) / SARL PAILLET TP (co-traitant)	324 692.16€	39.48	41.00	80.48	2
EIFFAGE Centre Est Route	389 978.40€	31.33	35	66.33	3

Au regard de ces éléments d'analyse établis par le Cabinet Merlin, Madame le Maire propose d'attribuer le marché de travaux du projet de requalification du centre village en phase 0 au groupement solidaire PERRIOL TP (mandataire) / Les jardins du Val Rupéen (co-traitant) pour un montant total de 320 491.84€.

Madame le Maire rappelle que le montant estimé initialement était de 376 112€.

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

Monsieur Jérôme TRILLAT souhaite connaître les raisons qui expliquent une baisse aussi importante des montants du marché par rapport au montant prévisionnel.

Monsieur Christophe PERRIER répond que le contexte économique national conduit les entreprises à être plus compétitives pour obtenir des contrats et s'assurer de l'activité et que les chantiers portés par les communes se font sans doute plus rares en fin de mandat.

Monsieur Robert COPET dit qu'engager des travaux en fin de mandat démontre aussi de la poursuite du dynamisme des communes en général et de la commune en particulier.

Madame Nathalie GODIN ajoute que si les subventions demandées par la commune sont octroyées, l'aspect financier du projet sera encore amélioré au regard du montant du marché d'une part et des économies réalisées d'autre part sur les études géotechniques et que cela constitue un point favorable pour les finances communales.

Madame le Maire précise que, par rapport aux estimations initiales prévues pour les études géotechniques et des travaux de la phase 0, les montants définitifs sont d'ores et déjà réduits de l'ordre de 90 000 euros.

Monsieur Robert COPET demande si la proposition d'un éclairage spécifique a été retenue pour la forêt urbaine.

Madame le Maire répond par l'affirmative en indiquant que des choix de mobilier urbain ont déjà été proposés à la commune au moment du Dossier de Consultation des Entreprises.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer le marché de travaux du projet de requalification du centre village en phase o au groupement solidaire PERRIOL TP (mandataire) / Les jardins du Val Rupéen (co-traitant) pour un montant total de 320 491.84€.
 - AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
-

- **Virement de crédits de chapitre à chapitre en fonctionnement**

Rapporteur : Nathalie GODIN, conseillère municipale, Présidente de la Commission Finances

Madame Nathalie GODIN explique qu'il convient de modifier le Budget Primitif 2025 communal au moyen d'une décision modificative du budget afin d'intégrer des modifications non prises en compte ultérieurement par les Finances Publiques.

Madame la Présidente de la Commission Finances propose les ajustements suivants :

DÉPENSES FONCTIONNEMENT		
<i>Imputation</i>	OUVERT	REDUIT
Chapitre 011 – Charges à caractère général 615231 - Voirie		-10 500.00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante 6542 – Créances éteintes	+ 10 500.00 €	

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

Madame Nathalie GODIN fait part des difficultés croissantes rencontrées par les secrétaires de Mairie en matière d'exécution budgétaire du fait de la complexification des procédures et des échanges de plus en plus distants et techniques avec la Trésorerie.

Madame le Maire indique que de nombreuses communes disent être concernées par ces difficultés, difficultés qui ont été évoquées auprès de Monsieur le Sous-préfet. Madame le Maire remercie Monsieur Cuabos, Inspecteur Divisionnaire et Conseiller aux Décideurs locaux des Balcons du Dauphiné, pour sa disponibilité et la célérité des réponses qu'il apporte à notre collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE les virements de crédits proposés.

• **Virement de crédits de chapitre à chapitre en investissement**

Rapporteur : Nathalie GODIN, conseillère municipale, Présidente de la Commission Finances

Madame la Présidente de la Commission Finances explique qu'il convient de modifier le Budget Primitif 2025 communal au moyen d'une décision modificative du budget.

Madame la Présidente de la Commission Finances propose les ajustements suivants :

DEPENSES INVESTISSEMENT		
<i>Imputation</i>	<i>OUVERT</i>	<i>REDUIT</i>
Opération non individualisée Chp 20 – Article 203 Frais d'études Chp 21 – Article 2188 Autres Chp 23 – Article 231 Immobilisations corporelles en cours		- 85 000 € - 241 500 € - 250 000 €
Opération 103 – Requalification centre village Chp 20 – Article 203 Frais d'études Chp 21 – Article 2188 Autres Chp 23 – Article 231 Immobilisations corporelles en cours	+ 85 000 € + 241 500 € + 231 000 €	
Opération 104 - Cimetière Chp 21 – Article 212 Agencement et aménagements de terrains	+ 19 000 €	

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 39/25 du 17 novembre 2025.

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE les virements de crédits proposés.

-
- **Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**
Rapporteur : Annie POURTIER, Maire

Madame le Maire rappelle les missions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et présente le rapport notifié aux communes en date du 12 novembre 2025.

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de la CLECT daté du 12 novembre 2025, joint en annexe à la présente délibération, portant sur l'évaluation des charges transférées au titre :

- Du transfert de la compétence enfance (bâtiment) de la commune de Corbelin à la communauté de communes,
- Du transfert de la compétence enfance de la commune de Tignieu-Jameyzieu à la communauté de communes,
- Du transfert de la compétence voirie d'intérêt communautaire relative à la création, aux aménagements et à l'entretien des liaisons/itinéraires cyclables identifiés à l'étape 1 du schéma d'accès cyclable aux services des polarités,

Considérant que ces évaluations viendront par la suite, sous l'effet d'une délibération ultérieure du conseil communautaire portant révision des attributions de compensation pour les communes concernées, impacter l'attribution de compensation perçue chaque année par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné auprès des communes,

Considérant qu'il appartient aux conseils municipaux d'approuver le rapport émis par la CLECT à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres des Balcons du Dauphiné ;

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT daté du 12 novembre 2025,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

AUTRES POINTS

- **Décisions du maire**
Rapporteur : Annie Pourtier, Maire

29/09/2025	TRANSARC	Transport Le Bouchage – Gare de Saint Exupéry	560.00€
25/11/2025	LACOSTE	Fournitures scolaires	342.02€
25/11/2025	GAILLARD ELECTRICITÉ	Réparation défaut éclairage école	233.14€
25/11/2025	EPUR INGENIERIE	Changement contacteur station Le Tertre	619.20€

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jérôme TRILLAT demande des informations concernant le déroulement des travaux d'aménagement de sécurité à Cessenoud et ajoute qu'il serait approprié que les dates de fermeture de la route soient davantage mises en évidence sur les panneaux d'information.

Madame Nathalie GODIN rappelle que ces travaux d'aménagement de la RD °33, dans la traversée de l'agglomération de Cessenoud, ont bien débuté semaine 44 et qu'ils ont pour objectifs de marquer le caractère urbain des deux entrées d'agglomération avec la création de bordures et la plantation de haies basses afin d'inciter les usagers de la route départementale à modérer leur vitesse sur cette portion de route par la création de trois plateaux surélevés de type « vague ». La réalisation de ces différents ouvrages de sécurité s'accompagnera d'un renforcement de la signalisation horizontale sous la forme d'une bande axiale en résine gravillonnée. Madame Nathalie GODIN ajoute que l'aménagement global pour améliorer la sécurisation de la circulation de tous les usagers dans le hameau se poursuit même si l'entreprise demeure en attente de livraison de bordures drainantes et confirme que la route départementale sera prochainement fermée à la circulation pour permettre la réalisation des vagues.

Madame le Maire confirme que la route départementale sera fermée à la circulation du jeudi 4 décembre 2025 à 7h30 au vendredi 5 décembre 2025 à 17h00 et que des itinéraires de déviation différents sont mis en place pour les véhicules légers et pour les poids lourds par l'entreprise en charge des travaux. Elle précise que les bus scolaires ne sont pas impactés par cette fermeture à la circulation.

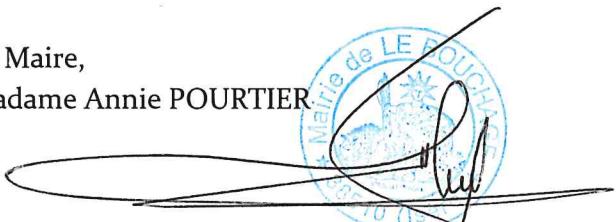
Nathalie GODIN explique que la route restera fermée à la circulation la nuit pour des raisons de sécurité. Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'un courrier, accompagné de l'arrêté municipal et des plans de déviation, a été distribué ce jour dans les boîtes aux lettres des habitants du hameau de Cessenoud et que toutes ces informations seront également publiées sur les supports de communication habituels de la Mairie.

Madame le Maire indique que l'entreprise met tout en œuvre pour terminer le chantier avant les congés de fin d'année.

La séance est levée à 20h00.

La date du prochain Conseil Municipal sera mise en ligne sur la page d'accueil du site internet de la commune du Bouchage : www.lebouchage38.fr

Le Maire,
Madame Annie POURTIER




Le secrétaire de séance,
Madame Sophie DUCARRE

